

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Atelier 2 - SIB
Système des données de la
biodiversité : Quels besoins
doit-il couvrir, à quelle
question doit-il répondre ?



ONB
Observatoire National
de la Biodiversité



SINP
Système d'Information
sur la Nature et le Paysage

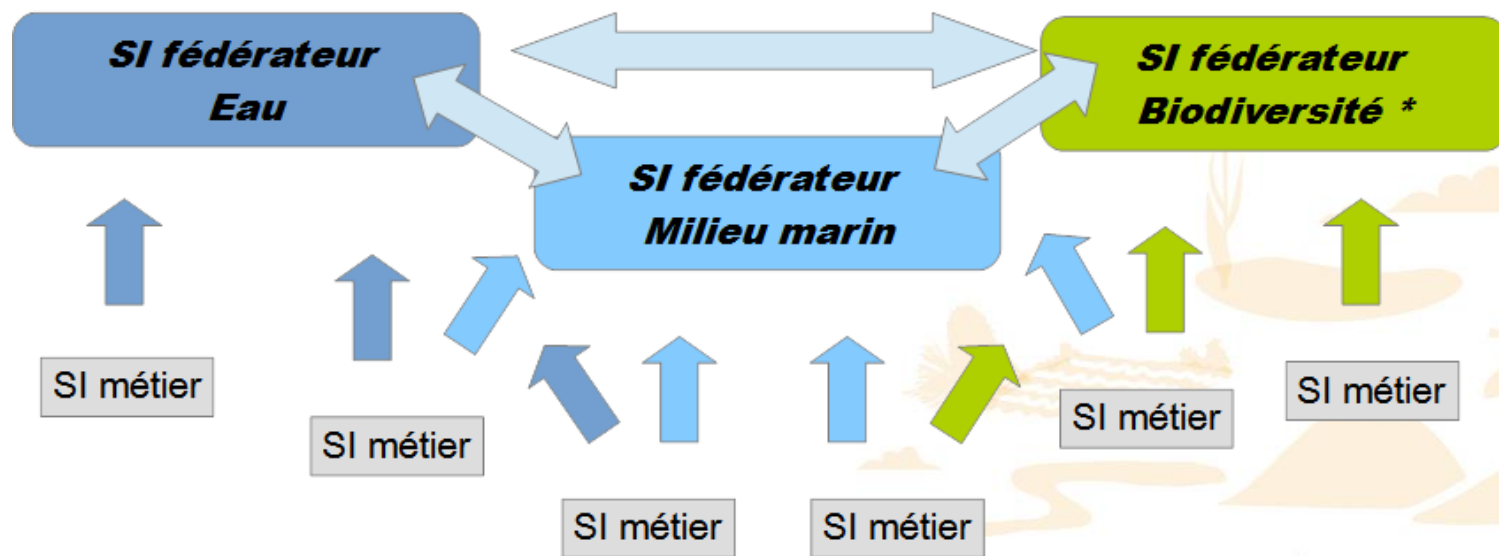
Origine de la notion de SI biodiversité



- ◆ **Le décret de création de l'AFB stipule** (Art. R. 131-34 du code de l'environnement)
 - L'Agence française pour la biodiversité assure l'animation et la coordination technique des systèmes d'information suivants :
 - 1° Le système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement ;
 - 2° **Le système d'information sur la biodiversité, dont le système d'information sur la nature et les paysages ;**
 - 3° Le système d'information sur le milieu marin.

- Pour chacun des systèmes d'information un schéma national des données, visant à la cohérence, au partage, à l'analyse, à la mise à disposition et à la diffusion des données fixe notamment :
 - 1° Le périmètre de son système de données ;
 - 2° La composition de son référentiel technique
 - 3° Les modalités d'approbation du référentiel technique

Les trois SI fédérateurs



* Le décret AFB parle de « SI biodiversité dont le SINP »

Le SI biodiversité



- ◆ **dont le SINP dit le texte)**
- ◆ **Un système à concevoir et à organiser**
 - Mais beaucoup de banques existantes, déjà bien structurées
 - dont le SINP, mais aussi CITES, le SI Natura 2000, ...
 - et y compris des organisations autour des données de la recherche, ...
 - Et un certain nombre de données de référence, et de modèles (Taxref, DEE...)
- **Une réflexion à lancer**
 - En profitant sur forum sur la biodiversité du 18 et 19 décembre 2017
 - « **ce ne sont pas des nouvelles bases de données, mais avant tout un dispositif et une gouvernance qui garantissent la production de données de qualité, un échange fluide des données entre ceux qui la détiennent et ceux qui en font usage, et une bonne valorisation de l'information** »

Le SI biodiversité



- ◆ Une démarche qui portera ses fruits dans le temps
 - un arrêté créant le SI Biodiversité (Schéma National des Données sur la Biodiversité)
 - ne remettant pas en cause ce qui existe déjà, dont le SINP
 - mais visant à les coordonner, les faire évoluer, relier entre elles ces banques ou initiatives, pour mieux répondre aux besoins
 - et une charte (ou protocole) à définir
- ◆ Et qui doit tenir compte des enjeux pour les associations naturalistes, les services de l'Etat, la recherche, ...

Les attentes évoquées lors du forum

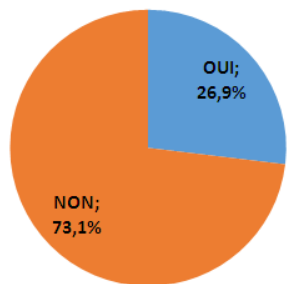


- ◆ Une forte attente manifeste des intervenants
 - cadre de cohérence
 - identifier ce qui manque
 - diffuser les données
 - démarche partenariale
 - des données pour agir



Le « SIB »... qu'en attend-on ?

Le « SIB »... vous connaissez ?



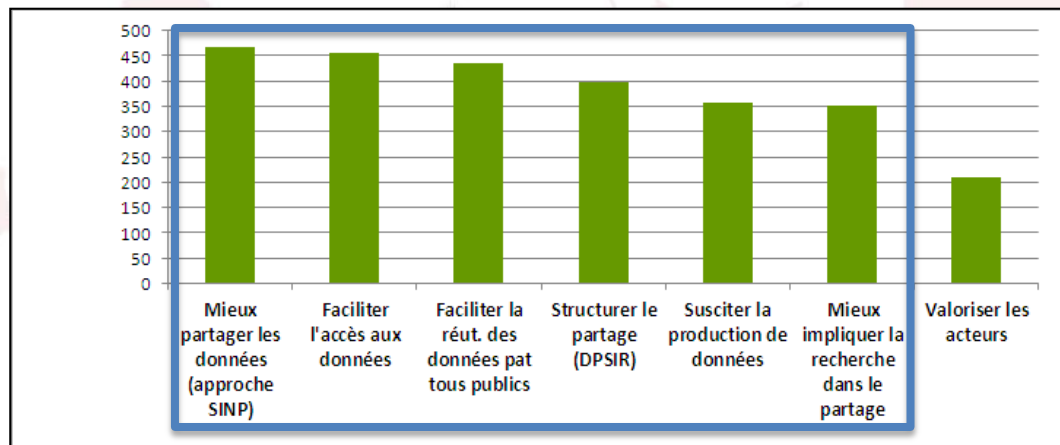
→ La loi biodiv. a quand même été lue... par un quart des répondants !

Un grand défi pour le SIB (520 réponses) : il devra répondre à... presque TOUT !

- Consolider/structurer le partage des données
- Faciliter accès et réutilisation
- Susciter la production
- Susciter le partage des données de recherche

SIB = Système d'Information de la Biodiversité

Quelles missions pour le SIB ?



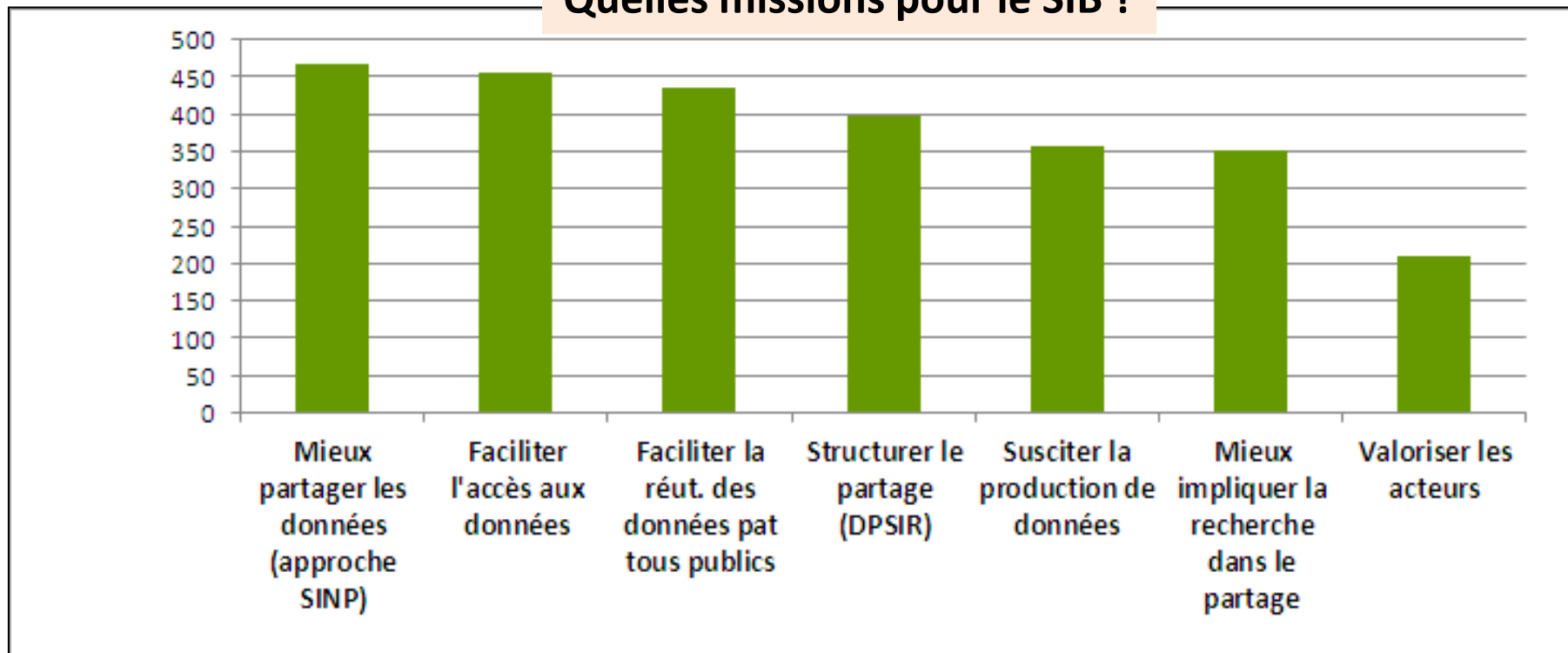
Ecart entre les « OUI » et les « NON » sur 520 réponses

Identifiez-vous d'autres missions... (71 réponses)

Le « SIB »... qu'en attend-on ?



Quelles missions pour le SIB ?



Ecart entre les « OUI » et les « NON » sur 520 réponses

Identifiez-vous d'autres missions... (71 réponses)

Les questions de l'atelier :



- ◆ Quel sera le périmètre du futur système d'information de la biodiversité, en termes
 - de données (état, déterminants, pressions, impacts et des réponses), de données élémentaires (observations, collections, suivi de stations, données d'expériences, données sur l'ADN, ...), de données administratives (déclarations, autorisations, permis, zonages,...), de données agrégées (indicateurs, cartes,...) ?
 - de buts et politiques publiques : lien avec la connaissance scientifique et la recherche, protection de l'environnement (N2000, Ramsar, ...), protection des espèces (Cites, ...), les espèces envahissantes, le patrimoine génétique et le partage des avantages, ...
 - de services (diffusion de données, réponses aux obligations découlant de la loi Lemaire, open data, calcul d'indicateurs, soutien aux sciences participatives, portraits de biodiversité,...) ?
 - de périmètre territorial (France métropolitaine et DOM, les collectivités d'outre-mer, les espaces maritimes relevant de la souveraineté et de la juridiction française, ...) et quelles relations avec l'Europe, l'international, ...
- ◆ Et comment organiser cela ?

Les points évoqués lors de la séance précédente



- ◆ Les données doivent porter sur l'état, les pressions, et les réponses, y compris le suivi des actions
- ◆ Données agrégées, indicateurs, modèles, scénarios, données d'évaluation, cartographier les enjeux
- ◆ Liens importants avec le niveau européen et international
- ◆ Lien avec la recherche, qui doit alimenter et utiliser
- ◆ Mettre en avant les « résultats de la recherche » utilisables par les gestionnaires et accompagnement à l'utilisation, pour bâtir une vision objective (centre de ressource)

Les points évoqués lors de la séance précédente



- ◆ Lien avec la mise en œuvre et l'évaluation, y compris socio-économique, pour orienter les politiques publiques
- ◆ Promouvoir le partage des bonnes pratiques, des utilisations, des méthodes, des algorithmes.
- ◆ Penser dès le début aux territoires ultramarins
- ◆ Aider à relancer la politique de collecte de données en pointant les manques et les enjeux, y compris régionalement
- ◆ Avoir un temps de réaction le plus court possible des outils pour faciliter la mobilisation des décideurs et du grand public
- ◆ Le SIB n'est pas qu'un outil d'organisation de la donnée, mais aussi doit permettre de mieux évaluer et orienter les politiques publiques

Les points évoqués lors de la séance précédente



◆ Organisation du SIB :

- Cartographier l'existant, y compris hors SIB, et consolider l'existant notamment le SINP
- Viser la co-construction (plate formes, fab-lab,...), une déclinaison régionale d'animation, dépasser la vision de chaque organisation
- Cartographier les besoins en données
- Avoir une cible finale, et des priorisations
- Se doter d'une communication mobilisatrice et intégratrice
- Anticiper les questions techniques et politiques
- Aider à la stratégie d'acquisition et à l'ouverture de l'existant
- S'inspirer des exemples (BON, SIE, ...)
- Garantir le long terme, dont la pérennisation de la collecte
- Interaction et mutualisation entre le SIB, SIMM et SIE